

**Comité préparatoire de la Conférence
des Parties chargée d'examiner
le Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

NPT/CONF.2010/PC.II/WP.16
29 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Deuxième session
Genève, 28 avril-9 mai 2008

**PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE III ET ARTICLE IV, ALINÉAS 6 ET 7,
DU PRÉAMBULE, NOTAMMENT DANS LEURS RAPPORTS AVEC
LES PARAGRAPHES 1, 2 ET 4 DE L'ARTICLE III ET LES
ALINÉAS 4 ET 5 DU PRÉAMBULE: APPROCHES
DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE**

Document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark,
la Hongrie, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède
(«le Groupe des 10 à Vienne»)

1. Le Groupe des 10 à Vienne (ci-après dénommé «le Groupe») fait observer que les technologies nucléaires d'enrichissement et de retraitement servent aussi bien à des fins pacifiques qu'à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication des armes nucléaires. Le Groupe en conclut donc que ces technologies sont directement liées aux objectifs du Traité de non-prolifération.
2. Le Groupe note que, bien que diverses approches du cycle du combustible nucléaire aient été longuement commentées, étudiées et approfondies dans le passé, cette question a, par certains aspects, conservé toute sa pertinence dans le régime global de non-prolifération des armes nucléaires. Ces aspects concernent notamment la possibilité pour un État d'abuser des dispositions relatives aux utilisations pacifiques pour acquérir des technologies de base lui permettant un rapide déploiement d'armes nucléaires, la course aux armements au niveau régional, les réseaux internationaux clandestins d'acquisition d'armes nucléaires, les problèmes qui se posent de plus en plus fréquemment eu égard au respect des obligations en matière de garanties et l'intérêt affiché par les terroristes pour l'acquisition d'armes de destruction massive.
3. Le Groupe constate que les préoccupations suscitées par la prolifération, de même que l'expansion prévue des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier la production d'électricité d'origine nucléaire et la disponibilité accrue de la technologie nécessaire, sont des tendances qui vont persister dans l'avenir. Ces tendances ont relancé l'intérêt pour les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, notamment des garanties quant à la fourniture de combustible nucléaire comme solution de rechange viable à l'acquisition de technologies sensibles d'enrichissement et de retraitement.
4. En outre, le Groupe estime que les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire devraient être complémentaires des principaux instruments sur la non-prolifération

relatifs à l'application effective et universelle des garanties de l'AIEA, y compris le Protocole additionnel, et de stricts contrôles des exportations. Le renforcement et l'application de ces instruments de base, y compris l'adoption de critères pour le transfert de technologie risquant de faciliter la prolifération, restent d'une suprême importance. De plus, les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire devraient être considérées comme complémentaires d'autres mesures de renforcement du régime de non-prolifération, comme le Traité d'interdiction complète et le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

5. Le Groupe souligne que l'approche multidimensionnelle du cycle du combustible nucléaire, qui à la fois réduit le risque de détournement de matières, de matériel et de technologie nucléaires à des fins militaires et limite le stock mondial actuel de matières directement utilisables dans la fabrication d'armes nucléaires et la capacité de les produire, devrait être sérieusement examinée. Dans ces conditions, une approche visant à assurer la fourniture de combustible et de matières nucléaires à des fins pacifiques par des moyens multilatéraux, notamment sous les auspices de l'AIEA le cas échéant, devrait pouvoir répondre aux besoins internationaux et assurer la compétitivité commerciale.

6. Le Groupe est d'avis que les garanties relatives au combustible – qui joueraient en cas de faillite des mécanismes d'approvisionnement commercial – pourraient dissuader les pays ayant opté pour la production d'électricité nucléaire de se doter de leurs propres installations nucléaires, réduisant ainsi les risques liés à ces dernières. L'élaboration de ces mécanismes tiendrait compte du droit inaliénable des États parties au Traité de non-prolifération aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (art. IV du Traité) et serait conforme aux dispositions de non-prolifération énoncées aux articles I^{er}, II et III.

7. Le Groupe appuie la poursuite des importantes concertations internationales qui ont lieu au sujet du cycle du combustible nucléaire dans les instances internationales compétentes. À ce propos, le Groupe félicite le Directeur général de l'AIEA d'avoir reconnu la nécessité d'aborder cette question, notamment en faisant distribuer, le 13 juin 2007, un rapport intitulé «Possible New Framework for the Utilization of Nuclear Energy: Options for Assurance of Supply of Nuclear Fuel». Ce rapport est un récapitulatif de plusieurs propositions reçues par le secrétariat de l'AIEA à cet égard, suite à une réunion spéciale organisée lors de la cinquantième Conférence générale de l'AIEA et ayant pour thème «Nouveau cadre d'utilisation de l'énergie nucléaire au XXI^e siècle: garanties d'approvisionnement et non-prolifération». Cette réunion spéciale faisait suite, à son tour, au processus entamé lors de la demande de présentation du rapport du Groupe d'experts sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire (INFCIRC/640).

8. Le Groupe note que les diverses propositions reçues par l'AIEA sont généralement compatibles, se renforcent mutuellement et contiennent des thèmes communs. Ces propositions offrent d'utiles éléments de débat sur cet important sujet, en considération notamment du rôle de l'AIEA. La réalisation de l'objectif tendant à renforcer les garanties de non-prolifération associées au cycle du combustible nucléaire à des fins civiles, tout en préservant les garanties d'approvisionnement et de services dans le monde, serait favorisée par une recherche approfondie sur les questions et les options dans ce domaine. Le Groupe attend avec intérêt des progrès dans ce domaine, notamment l'examen minutieux, par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, de ces propositions ainsi que de toute autre proposition connexe.
